



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 07 AOÛT 2015

Loi Macron : les Sages chassent les déchets

NUCLÉAIRE Le Conseil constitutionnel a retoqué l'amendement introduit en catimini qui avalisait le projet d'enfouissement des déchets nucléaires les plus nocifs

JEAN-DENIS RENARD

jd.renard@sudouest.fr

« La France avance », a twitté hier Manuel Valls en apprenant la validation par le Conseil constitutionnel de la grande majorité des articles de la loi Macron sur la croissance (voir liste ci-contre). La France avance peut-être, mais pas le dossier de traitement des déchets nucléaires. Dans la décision rendue mercredi soir, les Sages ont retoqué l'une des dispositions de la loi, introduite à la va-vite par le biais d'un amendement du sénateur (Les Républicains) de la Meuse Gérard Longuet et repris par le député (PS) François Brottes. L'amendement de l'ancien ministre de l'Industrie entérinait le projet, dans son département, d'un centre d'enfouissement à grande profondeur des déchets nucléaires les plus dangereux : les déchets de haute activité (HA) et les déchets de moyenne activité à vie longue (MA-VL).

En invalidant cette disposition, le Conseil constitutionnel a manifesté son refus des « cavaliers législatifs » (lire aussi page 4). On nomme ainsi les articles de loi qui, faute d'être présentés sous forme d'un texte bien identifié, sont introduits dans une loi sans rapport avec leur objet. En

l'occurrence, le projet - baptisé Cigéo - d'enfouissement des déchets nucléaires n'avait pas le moindre lien avec la relance de la croissance, raison d'être de la loi Macron. Auparavant, des amendements similaires avaient vainement tenté de s'accrocher de leurs petites griffes à la loi sur la transition énergétique défendue par Ségolène Royal.

Un amendement sans débat

Lors de l'adoption définitive de la loi Macron, le 9 juillet dernier, la méthode « cavalière » avait provoqué moult remous. EELV s'était égaré de fureur, tout comme le mouvement associatif antinucléaire, mobilisé en ce moment à Bure, dans la Meuse, la commune qui doit accueillir les déchets dans une couche argileuse située à 500 mètres sous ses pieds.

Il y avait des raisons objectives à cette colère. Si le gouvernement avait voulu doper la méfiance - voire la paranoïa - des écologistes sur le thème de la collusion entre le PS, Les Républicains et les industriels du nucléaire, il ne s'y serait pas pris autrement. Accepter cet amendement dans la loi Macron, c'était choisir qu'une question de société fondamentale - le devenir de déchets toxiques pendant des centaines de mil-

liers d'années - soit tranchée dans son principe par un amendement bricolé sur un coin de nappe, adopté sans débat par le biais du 49-3, et de surcroît au cœur de l'été, en espérant que personne ne s'y intéresse de trop près. Une sorte de caricature d'arrangement entre initiés mis au point pour voler au secours d'industriels - Areva et EDF - en mal de solution jusqu'alors. Un arrangement qui pourrait peser 30 milliards d'euros, voire plus, le coût très hypothétique de Cigéo.

Dans le camp des « anti », les réactions sont à la mesure de la frustration du mois dernier. « On ne peut être que satisfait que le Conseil constitutionnel remplisse sa fonction et refuse les basses manœuvres politiciennes auxquelles M. Longuet s'est adonné avec l'aimable complicité du gouvernement », se réjouit Noël Mamère depuis son lieu de vacances. Le député-maire écologiste de Bègles (Gironde) souligne qu'Emmanuel Macron s'était pourtant engagé à refuser cet amendement, avant de céder au dernier moment aux sirènes du nucléaire.

« Cette décision va contraindre les politiques et les industriels à repenser par la case du débat de société, avec une loi spécifique sur la question. Ce qui sera beaucoup moins

simple ! Avec l'amendement Longuet, on voulait enterrer le débat avant d'enterrer les déchets », se satisfait de son côté le Girondin Stéphane Lhomme, le porte-drapeau de l'Observatoire du nucléaire, l'une des associations qui montent au créneau sur le sujet.

C'est effectivement le schéma qui se dessine. Le ministère de l'Économie a promptement réagi hier en annonçant « une proposition de loi au premier semestre 2016 » sur le sujet, soit un texte d'origine parlementaire et non gouvernementale.

Stockés pour l'éternité ?

Il s'agira notamment de définir avec précision ce qu'on entend par la notion de « stockage réversible » des déchets dangereux, l'option que le Parlement a retenue par la loi du 28 juin

2006. Jusqu'ici, l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) travaille sur un stockage profond, stockage qui concernerait quelque 3% du volume des déchets déjà produits et à produire par le parc nucléaire actuel. Ces 3% concentrent 99% de la radioactivité totale des déchets. Ce sont par exemple les résidus ultimes des combustibles usés des centrales nucléaires.

Selon la loi de 2006, le stockage doit être réversible pendant 100 ans. Ce qui consisterait à prévoir le retrait des déchets déjà enfouis si une solution plus satisfaisante était mise au point entre-temps.

Au bout d'un siècle d'exploitation, les galeries souterraines seraient rebouchées et scellées à jamais, à charge pour les générations futures de comprendre les avertissements leur déconseillant fortement d'aller creuser à cet endroit. Et, pour la génération présente, de garantir un stockage stable pendant des centaines de milliers, voire des millions d'années. Une gageure à laquelle l'Andra s'attelle depuis quelques années dans les 1 500 mètres de galeries du laboratoire souterrain expérimental construit à Bure, sur le site du futur (?) Cigéo.

Pour l'heure, on y essaie « à vide » des solutions de stockage. Seul Cigéo est censé abriter à partir de 2025 - selon un calendrier qui reste à confirmer - les premiers colis radioactifs dont la pyramide devrait occuper 82 000 mètres cubes à terme, suivant l'inventaire national mené par l'Andra. C'est sûr, on en reparlera. Tout ce que le gouvernement voulait éviter.



Le laboratoire de Bure expérimente des espaces de stockage. Ce type de colis cylindrique, vide pour l'instant, est prévu pour accueillir quelque 500 kilos de déchets nucléaires. ARCHIVES DR

Prud'hommes : le pas en arrière

■ L'un des articles les plus polémiques de la loi Macron a été censuré par le Conseil constitutionnel. Les Sages ont mis à bas la tentative d'encadrement des indemnités perçues par les salariés devant le conseil des prud'hommes, qui statue en première instance sur les conflits liés au contrat de travail. L'intention était claire : restaurer la confiance des patrons, notamment ceux des petites et moyennes entreprises, en plafonnant les indemnités en cas de licenciement sans cause réelle ni sérieuse. Et, in fine, débloquer l'un des verrous à la création d'emplois.

Les Sages ne l'ont pas entendu de cette oreille. S'ils ont retenu la prise en compte de l'ancienneté dans la fixation du montant des indemnités, ils ont jugé contraire à la Constitution le critère de la taille de l'entreprise. Le législateur avait distingué trois catégories : moins de 20 salariés, de 20 à 299 salariés, à partir de 300 salariés. Au maximum, le plafond indemnitaire pouvait varier de 12 mois à 27 mois de salaire selon la catégorie de l'entreprise.

Selon l'explication donnée par les Sages, le texte « devait retenir des critères présentant un lien avec le préjudice subi par le salarié ». Ce n'est pas le cas de la taille de l'entreprise, qui introduit une rupture du principe d'égalité devant la loi. Les syndicats de salariés s'en sont réjouis à l'unisson. Le ministère a promis « un travail rapide » pour « parachever la réforme »

Pas d'assouplissement pour la loi Évin

GENOTOURISME Déception dans le monde viticole, qui avait obtenu un amendement favorisant l'information sur les terroirs et les appellations

« Nous restons mobilisés et confiants pour la suite. » C'est la réaction « à chaud », hier, d'un viticulteur, à l'annonce de l'invalidation de l'article 255 de la loi Macron par le Conseil constitutionnel. Sous-entendu : au Parlement de s'emparer désormais de ce texte.

L'amendement en question prévoyait un assouplissement de la loi Évin afin de faire une distinction entre la publicité, encadrée par la loi, et l'information sur « le patrimoine culturel, gastronomique ou paysager » en lien avec la production de boissons alcooliques disposant d'une identification de qualité ou d'origine.

L'amendement déposé le 7 avril par le sénateur girondin (LR, ex-

UMP) Gérard César avait donné lieu à des débats au sein même du groupe socialiste et du gouvernement, Marisol Touraine, ministre de la Santé, dénonçant un « coup dur porté à la santé publique ».

« Impact économique »

Le Conseil constitutionnel a estimé que ce texte n'avait pas sa place dans une loi dédiée à « la croissance, l'activité et l'égalité des chances ». Une vision que ne partage pas Gilles Savary, député PS de Gironde, à l'origine de l'introduction de cet amendement dans la loi Macron. Selon lui, la juridiction « a méconnu l'impact économique et social de l'œnotourisme en France, au profit d'une in-

ture non pas de fond mais d'opportunité, de nature exclusivement sanitaire. »

Hier après-midi, l'association Vin et société (dont sont membres le Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux et celui de la région de Bergerac) s'est placée sur le même terrain, rappelant « l'engagement de clarification » pris par le chef de l'État auprès des régions viticoles, « poumons économiques ».

« Donc, rien ne change, se désole la cave des Vignerons de Buzet, en Lot-et-Garonne. Il reste le problème de fond d'une loi Évin qui n'est plus en adéquation avec les moyens de communication actuels. »

Michel Montell



Inaugurant Vinexpo, François Hollande avait promis « précision, clarification, préservation de la loi Évin »

Ce qui va changer avec ce texte

VIE QUOTIDIENNE
Voici un aperçu des thèmes des 308 articles de la loi Macron sur la croissance et l'activité

Travail dominical. Les magasins pourront ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an, sur décision des élus de la commune et de l'intercommunalité. La liste de ces dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année qui suit. Les salariés percevront une compensation d'au moins 30 % sur leurs salaires. Des « zones touristiques internationales » sont créées à Paris, Nice, Cannes ou Deauville : les magasins pourront y ouvrir tous les dimanches.

Autocars. Jusqu'ici, l'offre et li-

gnes d'autocars était très encadrée, pour ne pas concurrencer le secteur ferroviaire. Les compagnies privées sont désormais libres de développer des lignes d'autocars de longue distance, à condition de ne pas entrer en concurrence frontale avec une liaison existante et subventionnée. D'après le gouvernement, une cinquantaine de lignes, notamment sur des services de nuit, pourraient être créées d'ici à la fin de l'année.

Permis de conduire. Dans les départements où l'attente entre deux passages de l'examen de conduite est supérieure à quarante-cinq jours, les préfets pourront demander à des « agents publics ou contractuels » (La Poste, militaires...) de devenir examinateurs pour cette épreuve pratique. La durée mini-

male de formation (vingt heures) est supprimée.

Notaires. Face à l'existence de « déserts notariaux », la loi instaure la liberté d'installation des notaires, mais la soumet à une autorisation du ministère de la Justice dans les régions déjà bien dotées en offices. L'installation de nouveaux arrivants dans d'autres domaines (huissiers, commissaires-priseurs) est également facilitée.

Prud'hommes. Les procédures sont simplifiées pour être accélérées. Les nouvelles procédures privilégient la conciliation, ou, plus exactement, une étape préalable, en « bureau de conciliation et d'orientation » : le juge n'interviendra que si cette première phase de conciliation échoue.

L'aérogare fantôme de Cognac

PATRIMOINE EN FRICHE Ouvert en 1977, le bâtiment a vu passer jusqu'à 5 000 passagers par an, avant un inexorable déclin. Visite d'un équipement pétrifié dans un autre temps

PHILIPPE MÉNARD

p.menard@sudouest.fr

On dirait qu'un virus est passé par là, balayant d'un coup toute présence humaine. Située à l'extrémité de la base aérienne de Cognac-Châteaubernard, l'aérogare est restée pétrifiée dans une époque pas si lointaine, mais qui déjà s'évanouit des mémoires. Tout est resté suspendu, comme si elle n'attendait que le prince de la Belle au bois dormant pour reprendre du service.

À l'extérieur, la station d'essence est envahie par les ronces, qui viennent lécher les murs de la bagagerie, où des lapins ont trouvé refuge. Dans le hall, la balance à bagages marche encore. Le bureau d'enregistrement somnole, comme celui des Douanes, au centre, et la vaste salle d'embarquement de 200 m², sur la gauche. Les bureaux regorgent encore de multiples traces, de bâtons luminescents pour guider les avions, de cirés verts pour le personnel, de paperasses et de pleines liasses de papier pour fax, un wagon de prospectus neufs, et même une pompe à essence... De l'autre côté, le tapis roulant pour les arrivants prend la poussière.

La patte du négoce

« Cela n'a pas bougé depuis la dernière fois que je suis venu, en 2010 », constate Michel Gallard. Retraité de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Cognac, il a longtemps piloté le quotidien de cet

équipement emblématique du poids du négoce. La base aérienne elle-même doit son implantation en 1938 à l'entregent de Paul-Firino Martell. Alors maire de Cognac, il avait offert les terrains, et fait un don apprécié aux bonnes œuvres de l'armée de l'air... C'est un autre grand patron, Alain de Pracomtal, qui est à l'origine de cette aérogare un brin surdimensionnée.

« Le même jour, 300 passagers pouvaient se croiser pour emprunter un Boeing 727 »

Sa maison, Hennessy, tout comme Martell, avaient chacun fait l'acquisition d'un Mystère 20 pour convoier leurs cadres et leurs clients. Chacun disposait d'un hangar, et Martell avait fait construire un pavillon à ses couleurs, toujours visible derrière l'aéro-club.

Alain de Pracomtal voulait offrir au bassin cognaçais un outil de développement moderne. L'aérogare fut inaugurée en 1977, et grimpa jusqu'à 5 000 passagers par an pour 250 mouvements dans les années 1980. Le même jour, elle pouvait voir se croiser 300 passagers pour emprunter une Caravelle, un DC 8 ou un Boeing 727. « Les mouvements principaux étaient vers l'Angleterre, le premier marché à l'époque », se souvient Michel Gallard. Outre la

quentation liée au négoce, des vols étaient organisés ponctuellement par des voyageurs, vers le Maroc ou la Norvège... Une ligne régulière vers Lyon a été testée au milieu des années 1980, s'arrêtant au bout d'un an, faute de succès.

Avec la concurrence du train et les aléas du cognac, le trafic a décliné dans les années 90. En 1998, l'aérogare stagnait à 932 passagers. La CCI a tenté de relancer le mouvement au début des années 2000. En 2002, on dénombrait 161 mouvements, dont 47 vols commerciaux, pour 1 244 passagers, mais un déficit de 75 000 euros. Même le Festival du film policier a fini par préférer le train.

Ces dernières années, il n'y avait guère que le club de parachutisme de Cognac qui utilisait les lieux une fois par an pour... plier ses toiles. En 2012, la CCI a confié les clés au syndicat mixte des aéroports de Charente, dont le président, Didier Villat, a découvert cet héritage avec intérêt à l'occasion de notre reportage. Les hangars qui abritaient les avions d'Hennessy et Martell ont été rachetés par la société Cassidian qui les a réaménagés pour la manutention de ses appareils. Le vent a tourné, mais le site retrouvera peut-être une nouvelle destination à travers les intentions de l'armée de s'ouvrir plus au trafic civil (notre édition du 28 juillet).

Retrouvez toutes les images sur notre site Internet www.sudouest.fr/ville/cognac



Dans l'aérogare cernée par la végétation, la salle d'attente et les bureaux n'ont pas bougé, tels ces cirés pour le personnel. Au milieu, discussion entre la CCI, la base et le syndicat mixte. PHOTOS THOMAS LEBREUNALD



Mireille Darc à l'arrivée de l'avion spécialement affrété par le Festival du film policier, en 2002. ARCHIVES HENRI JEAN BERTHELEMY

Des étoiles et des petits caprices

■ Robert Mitchum, Lauren Bacall ou Mireille Darc : le bâtiment conçu par l'architecte cognçais Edgar Broutet a vu passer du beau monde. Les vingt premières années du Festival du film policier, c'est ici qu'atterrissaient les vedettes, et le public se pressait pour les voir jusque sur le tarmac. Pas franchement réglementaire, observe le lieutenant-colonel Elie de Rivals-Marères, commandant en second de la base.

Aux grandes heures de l'aérogare, l'armée était relativement souple. Le passage d'avions civils, comme aujourd'hui, était soumis à un régime dérogatoire, nécessitant une autorisation pour chaque vol. Le prospectus de l'époque évoque un délai de trois jours ouvrables pour un vol intérieur, huit pour un vol international ou en dehors des délais d'ouverture, de 8 à 18 heures en semaine.

« On a toujours eu de bonnes relations avec les militaires », note Michel Gallard, qui note qu'un accord était parfois obtenu dans la journée. Sans l'existence d'installations complètes, avec tout ce que



Le prospectus vantant le site montre des avions de belle taille

cela induit, pompiers, contrôleurs aériens, etc., jamais la CCI n'aurait pu mener un tel trafic. « Il a fallu créer un protocole d'accord avec le ministère de la Défense et la Direction générale de l'aviation civile, c'était une première en France », pointe Christian Coates, président de la CCI.

Une fois par an, les réunions de bureau avaient lieu dans la grande salle d'embarquement. « Cela a

bien vieilli, malgré le côté rococo », sourit Christian Coates. L'aérogare a vu passer une foule d'anecdotes croustillantes, telles ces quatre Rolls Royce affrétées par Hennessy pour accueillir leurs hôtes, la machine à glaçon acquise pour satisfaire la clientèle anglaise, ou encore les dirigeants de Seagram, nouveaux propriétaires de Martell, qui venaient avec deux avions au cas où l'un tombe en panne.

Le nouveau capitaine prend ses quartiers

GENDARMERIE
Pascal Millot est le nouvel adjoint du commandant Stéphane Équipé

DIDIER FAUCARD
d.faucard@sudouest.fr

Alors que le capitaine Franck Racine, précédé second du commandant Stéphane Équipé, chef d'escadron de la compagnie de Cognac, a pris ses fonctions sous le soleil de Mayotte (voir notre édition du 1^{er} juillet); son successeur, Pascal Millot, a posé ses valises en Charente depuis le 1^{er} août. Il arrive en provenance de la compagnie de Ribérac (Dordogne), suite à la fermeture de cette unité où il était depuis mars 2009.

Âgé de 57 ans, marié, père de « deux grandes filles et trois fois grand-père », le capitaine Millot finira d'ailleurs sa carrière en terre cognacaise. Un choix qui n'est pas anodin. « J'ai regardé les postes qui se libéraient dans les compagnies autour de Barbezieux: Angoulême, Cognac, Jonzac. Et Cognac me semblait le plus intéressant. » Et pourquoi précisément autour de Barbezieux ? « J'ai l'habitude de m'y rendre en vacances et y ai acheté un corps de ferme pour ma retraite », confie Pascal Millot. Qui a dit que la capitale du Sud-Charente n'était pas attractive ?

En terrain connu

Autant dire que la Charente est loin d'être une terre inconnue pour le gendarme et que l'acclimatation devrait être assez rapide, « surtout pour le sud du territoire de la compagnie. Pour le reste, il faudra un peu de



Le capitaine Pascal Millot a choisi la Charente, un département qu'il affectionne particulièrement, pour effectuer la dernière mission d'une carrière bien remplie. PHOTOD.F.

temps, mais cela ne devrait pas poser trop de problème, je ne suis plus un débutant », sourit-il.

La carrière de Pascal Millot a débuté en 1976, en tant que gendarme auxiliaire. « Après mes classes à Saint-Astier (Dordogne), j'ai rejoint le peloton autoroutier de Roye, dans la Somme », raconte-t-il. Après un passage à l'école de gendarmerie de Chaumont, il a ensuite été nommé à la brigade territoriale de Le Trait (Seine-Maritime), le 1^{er} avril 1978. Après, un examen d'Officier de police judiciaire (OPJ) réussi, il prend le grade de chef en 1986 et rejoint la brigade de Les Andelys (Eure), brigade où il obtient ensuite le grade d'adjudant.

En 1997, il se porte volontaire pour rejoindre le peloton de gendarmerie et d'investigation envoyé à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), pendant

six mois. « On assistait le corps militaire, on veillait à la stabilité de la paix et, en même temps, nous étions en contact avec la police locale. » Une mission dont Pascal Millot garde un bon souvenir. « Globalement, tout s'est bien passé. À partir du moment où on leur laissait faire leur marché noir la nuit - ce n'était pas notre guerre - ils nous laissaient tranquilles », rigole-t-il.

Spécialiste du code de la route

Retour en France, ensuite, à Évreux (Eure), au sein d'un centre opérationnel. Puis, à Gaillon, dans le même département, il devient adjudant-chef, à nouveau au sein d'un peloton autoroutier. « Pourtant, je ne suis pas motocycliste », sourit-il encore. Un passage à la compagnie de Mantes-la-Jolie (Yvelines) pendant quatre ans et demi, où il de-

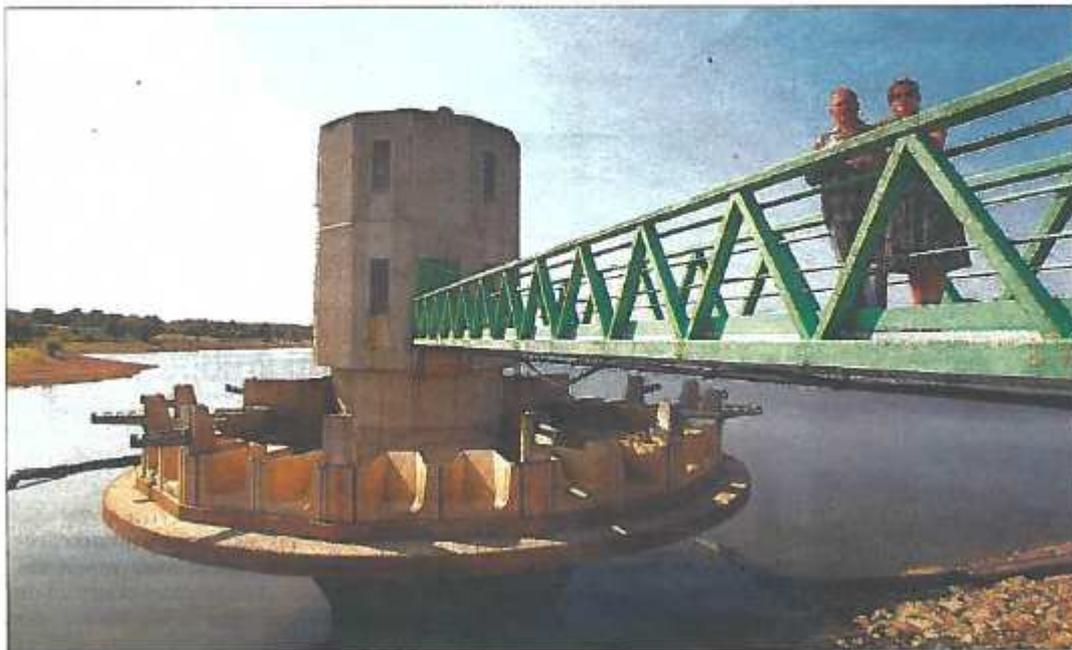
vient lieutenant, a précédé son arrivée à Ribérac, le 1^{er} août 2005.

Particulièrement formé en droit pénal et procédure judiciaire, il a été instructeur OPJ pendant neuf ans, Pascal Millot maîtrise également, du fait de ses passages dans les pelotons autoroutiers, tout ce qui concerne le code de la route.

À Cognac, son rôle essentiel sera d'épauler le commandant Équipé. « On va se partager les permanences. Généralement, l'adjoint est un militaire sorti du rang qui joue un rôle de conseiller auprès du commandant. Là, comme j'arrive, cela va être l'inverse », note-t-il. À charge pour lui d'être également au plus près de ses équipes et de contrôler les différentes unités qui dépendent de la compagnie, « comme je viens de là, on ne me la fait pas facilement », prévient-il.

Charente: le secret d'un long fleuve tranquille

Contre la sécheresse, les barrages des lacs de Mas-Chaban et Lavaud régulent soigneusement le niveau de la Charente.



Au barrage du lac de Mas-Chaban, le chef du service de l'eau, Jean-François Gracia, et la vice-présidente du conseil départemental, Marie-Henriette Beaugendre, veillent au bon fonctionnement du soutien d'étiage. Photo Quentin Petit

Jack FEREDAY
j.fereday@charentelibre.fr

En amont de la Charente, les barrages des lacs de Mas-Chaban et de Lavaud fonctionnent comme un débit de boisson géant. Débit soigneusement contrôlé, en période de sécheresse, pour étancher la soif des terres agricoles. Au comptoir, dans la tour de contrôle du barrage de Mas-Chaban, le chef du service de l'eau, Jean-François Gracia, est loin d'être en rupture de stock. «*Tout va bien cet été. On arrive à assouvir les besoins des irrigants.*» À savoir les «centaines» d'exploitations agricoles qui puisent dans la Charente pour arroser leurs champs. Chaque année, entre le 1^{er} juin et le 31 octobre, l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) et le conseil départemental jouent un

jeu stratégique: relâcher suffisamment d'eau pour l'irrigation, mais sans vider le lac, qui alimente une partie du territoire en eau potable.

Besoin des agriculteurs et prévisions météo

D'où la présence de Marie-Henriette Beaugendre, vice-présidente du conseil départemental chargée de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources. «*Aujourd'hui, la gestion de l'eau devient une question cruciale. Et demain, elle le sera encore plus!*» D'où la réunion hebdomadaire également, entre l'EPTB, le Département et la préfecture, pour définir ensemble le volume d'eau à «lâcher». Ils s'appuient alors sur les besoins des agriculteurs, qui payent une redevance pour irriguer, mais aussi sur les prévisions

météo qui font la pluie et le beau temps au barrage.

«*En ce moment, on laisse s'écouler moins de 4 m³ par seconde sur les deux lacs*», explique Jean-François Gracia, penché au-dessus d'un immense entonnoir. Au fond, on distingue l'écho d'un petit torrent qui coule continuellement sous le barrage. «*On n'a pas besoin de lâcher davantage, car on a eu de la pluie récemment.*»

Mais certaines années, après un hiver très sec, les gestionnaires ont commencé l'été avec un lac à moitié vide et ont dû alors restreindre les «lâchures». «*Dans ces cas-là, il y a des tensions, car pour les agriculteurs, c'est important, c'est leur gagne-pain*, explique le chef du service de l'eau. *Alors il faut savoir être pédagogue: quand ils comprennent le fonctionnement, ça se passe très bien.*»

■ TOURISME

Le mois de juillet a été bon en Poitou-Charentes

La tendance serait légèrement à la hausse. Il y aurait plus de touristes au mois de juillet en Poitou-Charentes que lors de la même période en 2014. C'est la conclusion livrée par l'Observatoire régional du tourisme qui vient de mener une enquête auprès de 421 professionnels. Selon 35% d'entre eux, la saison serait meilleure que la précédente. 31% estiment qu'elle est sensiblement identique quand 34% pensent qu'elle est moins bonne. L'Observatoire du tourisme parle d'une «*fréquentation soutenue*», qu'une météo favorable a favorisée. «*Malgré un contexte économique encore difficile, notamment pour la clientèle française, les juilletistes ont répondu présent et plus particulièrement sur la deuxième quinzaine du mois*», indique l'observatoire. Pour beaucoup de professionnels, les comportements des touristes observés ces dernières années, sur la haute saison, subsistent: peu de réservations, beaucoup de dernière minute et réduction de la durée des séjours. «*Pour ce mois-ci, au regard de la fréquentation de la deuxième quinzaine de juillet et de la météo annoncée, la fréquentation comme le chiffre d'affaires devraient satisfaire les professionnels du tourisme*», conclut l'observatoire.

■ CHÂTEAUBERNARD

Brocante des cyclotouristes dimanche.

L'AS Verriers organise un vide-grenier ce dimanche sur le parking de Verallia.

Tarif: 1€ le mètre linéaire, sans réservation, gratuit pour le public.